



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE C

Séance du 06 octobre 2025

Nombre de membres en exercice : 26

Date de la convocation : 30 septembre 2025

Date d'affichage : 14 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le six octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

Etaient présents : Mmes et MM. M. JACOBBERGER – B. PY – T. SEGUIN – G. BRIOT adjoints – S. COLLILIEUX – F. LUPFER – C. HOTTINGER – R. KIFFER – S. TETOT – P. PARISOT – C. LAMBOLEY – T. SCHLUMBERGER – B. GRANDJEAN – O. HOUILLON – M. FAIVRE – M. HEQUET

Pouvoirs : Y. TESTON donne pouvoir à T. SEGUIN – G. SALVI donne pouvoir à O. HOUILLON – V. TRARI MEDJAOUI donne pouvoir à G. BRIOT – S. LAMBERT donne pouvoir à P. PARISOT – M. BONNET donne pouvoir à M. C. FAIVRE – A. IPPONICH donne pouvoir à M. HEQUET

Absent excusé : D. RANOUX

Absents : C. AMAROT HOUSSARD – P.E. PHEULPIN

Monsieur Philippe PARISOT a été désigné secrétaire de séance

DCM 2025/10/59

Acquisition de la parcelle AI 197

La commune sollicite le département pour l'achat de la parcelle AI 197, parcelle en partie déjà dédiée à la voirie communale.

La parcelle concernée a une superficie de 3a 75ca et est proposée au prix de 188 €.

Entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame le Maire à acquérir la parcelle AI 197.
- **PRECISE** que les frais de notaire éventuels sont à la charge de l'acquéreur.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

- Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.
- Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Marie-Claire FAIVRE

